

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PC-2662-5-PD1**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement :

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée assistante greffière, de ce qui suit :

1. Le 7 mai 2019, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté, par résolution, le projet de règlement PC-2662-5-PD1 modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux, plus spécifiquement à la zone Re34 (côté nord du boulevard Hymus entre l'avenue Alston et le boulevard Saint-Jean).
2. Le 11 juin 2019, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation à compter de 19h30 ou aussitôt que possible après, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Ce projet de règlement vise les propriétés sises dans les zones Pa59, Re33, Re34, Rf4 et Rf5, sommairement décrites et illustrées ci-après :

Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone ou du groupe de zones concernées	Description of concerned zones or groups of zones
Pa59, Re33, Re34, Rf4, Rf5	N/A	Zone située au sud du boulevard Hymus, à l'ouest du boulevard Saint-Jean, au nord de l'avenue Sedgefield et à l'est de l'avenue Alston	Zone located south of Hymus Boulevard, west of Saint-Jean Boulevard, north of Sedgefield Avenue and east of Alston Avenue



6. Le projet de règlement PC-2662-5-PD1 peut être consulté au bureau du Service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, du lundi au jeudi de 8h00 à midi ainsi que de 12h45 à 16h30, et le vendredi de 8h00 à midi, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire ce 15^{ième} jour de mai 2019

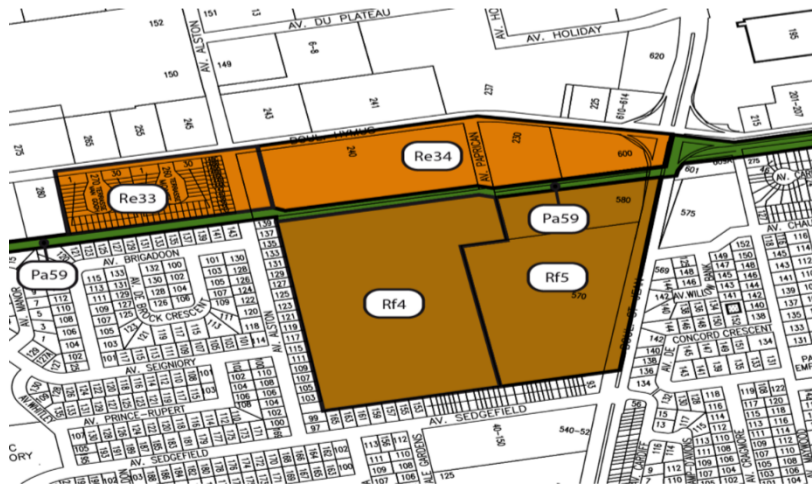
**PUBLIC CONSULTATION MEETING
CONCERNING THE DRAFT BY-LAW PC-2662-5-PD1**

To all concerned persons by this draft by-law:

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Assistant City Clerk, as follows:

1. On May 7, 2019, the Pointe-Claire Municipal Council adopted by resolution a draft by-law PC-2662-5-PD1 amending the By-law respecting municipal works agreements, pertaining more specifically to Zone Re34 (north side of Hymus Boulevard, between Alston Avenue and Saint-Jean Boulevard).
2. On June 11, 2019, the Pointe-Claire Municipal Council will hold a public consultation meeting, at 7:30 p.m. or as soon as possible, afterwards, in the Council Room located at 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire, in accordance with the *Act respecting Land use Planning and Development* (R.S.Q. chapter A-19.1).
3. During the public meeting, the Mayor or a council member designated by him, will explain the draft by-law and hear every person or organization wishing to express an opinion.
4. This draft by-law does not include any provision susceptible to approval by referendum.
5. This draft by-law is aimed at properties included in Zones Re33, Re34, Pa59, Rf4 and Rf5 which are summarily described and illustrated below:

Zones concernées / Concerned Zones	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone ou du groupe de zones concernées	Description of concerned zones or groups of zones
Pa59, Re33, Re34, Rf4, Rf5	N/A	Zone située au sud du boulevard Hymus, à l'ouest du boulevard Saint-Jean, au nord de l'avenue Sedgfield et à l'est de l'avenue Alston	Zone located south of Hymus Boulevard, west of Saint-Jean Boulevard, north of Sedgfield Avenue and east of Alston Avenue



6. This draft by-law PC-2662-5-PD1 may be consulted at the Legal Affairs and City Clerk Department, located at City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, from Monday to Thursday from 8:00 a.m. until noon and from 12:45 p.m. until 4:30 p.m., on Fridays from 8:00 a.m. until noon, with the exception of legal holidays.

Given in Pointe-Claire this 15th day of May 2019

Danielle Gutierrez
Assistante greffière / Assistant City Clerk